Monsieur le Ministre,

Mardi a été remis au Président de la République le rapport de la concertation. Ce rapport fait suite à 3 mois de discussions auxquelles la CGT a pris toute sa part. En regard de la richesse et de la diversité des échanges qui ont eu lieu dans les différents groupes, ce rapport nous semble un peu fade. Seule la 3ème partie des pages 31 à 50 rend compte partiellement des différents ateliers. Les rédacteurs ont effectué des choix qui appauvrissent de fait les synthèses qui avaient été présentées dans les différents groupes. Que deviennent les apports des différentes contributions ?

Il est difficile de reprendre tous les points qui seront l'objet des négociations ultérieures que vous venez d'annoncer. Je vais donc faire un focus sur quelques éléments.

La priorité donnée à l'école primaire ne peut que satisfaire la CGT Educ'action qui, depuis des années, demande que les enfants de 2 – 3 ans soient accueillis en maternelle quand les familles le demandent. Cette scolarisation précoce est un des facteurs essentiels de la réduction des inégalités sociales. Prévoir plus de maîtres que de classes permettra, dans plusieurs académies, de retrouver des classes et des groupes à effectifs plus humains afin de pouvoir être plus attentif à l'évolution de chaque élève. Si des recrutements importants de Professeurs des Ecoles sont prévus pour la rentrée 2013, l'urgence est déjà à la porte de votre Ministère. En ce moment même, à l'appel de plusieurs organisations syndicales, les enseignants du 1er degré de Seine-Saint-Denis sont en grève et manifestent pour réclamer un plan d'urgence afin que les seuils d'ouverture des classes soient respectés. Nous renouvelons ici la demande d'audience qui a été formulée par la CGT Educ'action et d'autres organisations syndicales qui souhaitent pouvoir vous exposer la situation dramatique de ce département.

Pour l'éducation prioritaire, il y a nécessité d'une remise à plat de la multitude de dénominations qui se sont accumulées au fil du temps. Quels critères seront retenus pour identifier ce qui est appelé « les territoires en difficulté» ? Prenons garde de ne pas créer une nouvelle appellation d'origine plus ou moins contrôlée. Nous prenons acte de la volonté d'améliorer les conditions de travail des personnels confrontés à des situations éprouvantes, et la réduction des obligations de service est une piste intéressante. Mais nous rappelons que ces dernières années, ce sont les conditions de travail de l'ensemble des personnels qui se sont fortement dégradées même si certains sont plus touchés. En particulier, nous n'avons trouvé aucune proposition dans le rapport concernant la charge de travail qui s'est considérablement alourdie. Aucune proposition pour évaluer et rendre visible le travail invisible des enseignants. Aucune vraie proposition non plus concernant l'évaluation des risques psycho-sociaux ou l'évaluation de l'impact des réformes sur la santé des agents. Juste un vœu pieux de développer la médecine de prévention.
Nous avons été entendus sur la nécessité de donner une formation initiale solide aux enseignants. Mais toutes les propositions entendues dans les débats, sur ce qui devrait faire partie de la formation des futurs enseignants, rentreront difficilement dans un horaire hebdomadaire raisonnable, surtout si l'étudiant doit en plus assurer des heures dans un établissement scolaire dans le cadre d'un contrat

avenir professeur. Mais le Ministère, en collaboration avec l'enseignement supérieur, a peut-être déjà à sa disposition une machine à dilater le temps ! Sur les futures ESPE, beaucoup d'idées émises, parfois contradictoires, mais non reprises dans le rapport. Le contenu de la formation et le statut des ESPE devront être l'objet des négociations ultérieures.

Dans le rapport, l'expression « rendre effective l'obligation de formation continue pour tous les enseignants » est un peu étonnante car elle est porteuse du sous-entendu que les enseignants ne voudraient pas se former. Faut-il faire ici le catalogue de tous les dispositifs et droits existants qui ne sont pas ou peu abondés par l'administration ? Faut-il rappeler les avis défavorables émis parfois par les supérieurs hiérarchiques au prétexte que la formation souhaitée ne serait pas immédiatement réinvestie dans l'année scolaire en cours ? Nous rappelons que, pour la CGT, la formation est un droit. Pour la CGT, la formation est un travail réel et elle doit donc être effectuée sur le temps de travail. C'est d'autant plus vrai si cette formation correspond à une adaptation au poste de travail ou aux réformes, car cela fait partie des obligations de l'employeur. Si, de plus, la formation est rendue obligatoire, elle ne peut donc être que sur le temps de travail.
La concertation s'est fortement focalisée sur les enseignants et a souvent ignoré les autres catégories de personnels. Tous les agents doivent bénéficier de la formation continue et il faut apporter une attention particulière aux agents de catégorie C qui sont souvent fort éloignés de cette formation.

Sur les rythmes scolaires, l'allègement de la journée doit être accompagné d'une prise en charge des élèves après le temps scolaire. Prenons garde de ne pas nous retrouver dans la même situation que l'Allemagne avec des jeunes livrés à eux-mêmes l'après-midi sans lieu d'accueil. Qui assurera ce hors temps scolaire ? Quels personnels ? Quelles activités ?
Dans quels lieux ? Quels financements ? L'Etat ou les collectivités locales ? De nombreuses interrogations subsistent. Les réponses doivent être apportées avant la modification des rythmes en primaire et en collège. Il s'agit de jeunes enfants mineurs, la réduction du temps scolaire ne doit pas entraîner des frais supplémentaires pour les familles pour assurer la garde de leurs enfants.

La mise en œuvre de la refondation de l'école nécessite désormais de :
• dégager les moyens budgétaires nécessaires et pérennes,
• reconnaître le rôle essentiel des personnels qui sont les grands oubliés de la concertation. Or, comme au sein de l'entreprise, dans le service public c'est la qualité du Travail qui produit les réussites des politiques que l'Etat souhaite lancer. Celle-ci dépend de la reconnaissance qu'on lui porte et donc des qualifications, du salaire, de la stabilité et des conditions de travail de ses agents.

Cette réforme doit s'accompagner d'une véritable politique de relance de l'emploi, comme la CGT l'a fait entendre le 9 octobre, notamment dans le secteur industriel : sans cela, même le meilleur système éducatif ne peut permettre à la jeunesse intégration sociale, économique et citoyenne.

Déclaration préalable de la CGT Educ'action lors du Conseil Supérieur de l'Education du 11 octobre 2012.